

NOTICE D'INFORMATION

Barenton-Bugny, le 15 mars 2024

Séjour au Lac du Der FR015358

Cher(e)s adhérent(e)s,

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Aisne vous propose un séjour au Lac du Der du mardi 23 au jeudi 25 juillet 2024 (3 jours, 2 nuits). Ce séjour est réservé aux adhérent(e)s FFRandonnée titulaires d'une licence en cours de validité pour la saison 2023-2024.

Pour les non licenciés possibilité de participer au séjour en souscrivant une licence d'une semaine (pass découverte) pour un coût de 8 €.

Nombre de participants: 40 au minimum - 60 maximum

Les inscriptions seront prises en compte par ordre de réception.

PROGRAMME :

Mardi 23 juillet 2024

- 11h00 : Rendez-vous au parking de la plage. Station nautique Giffaumont-Champaubert.
Randonnée "Entre Dame et Chevalier" de 12,5 km (pas de dénivelé).
Pique-nique apporté par vos soins tiré du sac.
- Vers 16h00 : Direction le Camping de la presqu'île de Champaubert pour prendre possession de l'hébergement.
- 19h00 : Apéritif de plein air.
- 20h00 : Dîner au restaurant du Camping.

Mercredi 24 juillet 2024

- Petit-déjeuner au restaurant du Camping.
- Préparation de votre pique-nique apporté par vos soins.
- 9h00 : Départ en voiture pour le parking du port de Chantecoq (15 km).
Randonnée "Les Etangs d'Outines" de 14 km (dénivelé négligeable).
- Pique-nique apporté par vos soins tiré du sac.
- Après la rando, vers 15 h, on se rend à la "**brasserie artisanale du Der**" à Montier-en-Der (14 km) pour une **visite commentée suivie d'une dégustation** (durée 1h à 1h30 environ).
- Retour au Camping vers 17 h.
- 19h00 : Apéritif de plein air.
- 20h00 : Dîner au restaurant du Camping.

Jeudi 25 juillet 2024

- Petit-déjeuner au restaurant du Camping.
- Préparation de votre pique-nique apporté par vos soins.
- Restitution des Mobile-homes.
- 9h00 : Départ en voiture pour le parking du pied de digue vers le château d'eau de Sainte-Marie du Lac-Nuisement (19 km).
- **Randonnée "Entre Lac et Rivière" de 11,5 km** (dénivelé négligeable).
- Pique-nique apporté par vos soins tiré du sac.
- 14 h **visite guidée du Musée du Pays du Der** à Sainte-Marie du Lac-Nuisement (durée : 2h environ).
- Vers 16h : Fin du séjour et retour dans l'Aisne.

Comité départemental de l'Aisne

1 chemin du pont de la planche 02000 Barenton-Bugny

Tél. 03 23 79 09 35 – e-mail : aisne@ffrandonnee.fr - site : www.aisne-rando.com

Comité bénéficiaire de l'immatriculation tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64 rue du Dessous des Berges 75013 PARIS n°IM075100382

Fédération Française de la Randonnée Pédestre www.ffrandonnee.fr

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

HEBERGEMENT :

Hébergement au Camping "La Presqu'île de Champaubert" – RD 153 – 52290 Braucourt

Site : <http://www.campingpresquilechampaubert.fr/> mail : lechampaubert@free.fr tél. : 03 25 04 13 20

Les hébergements se feront en mobile-homes de 40 m² ou 33 m² pouvant accueillir 6 ou 5 personnes et composés comme suit :

Mobil-Home confort 6 pers – 3 chambres – 40 m2

Type d'hébergement : Mobil-home avec climatisation réversible avec terrasse couverte (6 personnes) – Isolation renforcée.

4 lits simples, dont 2 lits superposés. et un grand lit de 160x200.

Salon : Canapé / Table basse / Table et chaises hautes/ Télévision / Chauffage

Cuisine : Vaisselle / Ustensiles de cuisine / Bouilloire électrique / Evier / Lave-vaisselle / Cafetière électrique / Plaques de cuisson / Micro-ondes / Hotte aspirante / Réfrigérateur / Congélateur

Chambre 1 : 1 Lit double (160x200cm) / Penderie /Moustiquaire aux fenêtres / Chauffage

Chambre 2 : 2 Lits simples (80x190cm) / Penderie /Moustiquaire aux fenêtres / Chauffage

Chambre 3 : 2 Lits simples (80x190cm) / Penderie /Moustiquaire aux fenêtres / Chauffage

Salle de bain 1 : Douche / Lavabo / Chauffage / WC

Salle de bain 2 : Douche / Lavabo / Chauffage / Sèche-cheveux

WC Séparé

Extérieur : Terrasse couverte / Salon de jardin / Chilienne / Étendoir à linge. Espace de parking pour 1 véhicule (autre espace de parking à l'entrée du camping).

Services : Couettes et oreillers fournis. **Les draps ne sont pas fournis.**

7 Mobil-homes de ce type sont réservés.

Mobil-Home 6 pers – 3 chambres – 33 m2

Type d'hébergement : Mobile-home avec climatisation réversible avec terrasse couverte (6 personnes) – Isolation renforcée

Salon : Canapé / Table et chaises hautes/ Télévision / Chauffage

Cuisine : Vaisselle / Ustensiles de cuisine / Bouilloire électrique / Evier / Cafetière électrique / Plaques de cuisson / Micro-ondes / Hotte aspirante / Réfrigérateur / Congélateur

Chambre 1 : 1 Lit double (140 x 190 cm) / Penderie / Chauffage

Chambre 2 : 2 Lits simples (80 x 190 cm) / Penderie / Chauffage

Chambre 3 : 2 Lits simples (80 x 190 cm) superposé / Penderie / Chauffage

Salle de bain : Douche / Lavabo / Chauffage

WC Séparé

Extérieur : Terrasse couverte / Salon de jardin / Étendoir à linge. Espace de parking pour 1 véhicule (autre espace de parking à l'entrée du camping).

Services : Couettes et oreillers fournis. **Les draps ne sont pas fournis.**

3 Mobil-homes de ce type sont réservés.

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **150 €** par personne en chambre double (lit double ou superposés) pour les licenciés.

Ce prix comprend :

- L'hébergement en chambre double (lit double, lits simples ou superposés), Couettes et oreillers fournis
- Les apéros et dîners des mardi 23 et mercredi 24 juillet.
- Les petits déjeuners des mercredi 24 et jeudi 25 juillet
- L'accompagnement des randonnées.
- La taxe de séjour.
- La visite commentée + dégustation de la brasserie artisanale du Der.
- La visite guidée du Musée du Der.

Ce prix ne comprend pas :

- Le supplément « pass découverte » obligatoire pour les non licenciés (8€ par personne)
- Le supplément chambre individuelle (20€ par personne - selon disponibilité)
- Les pique-niques du midi à prévoir par vos soins (possibilité de commander du pain frais la veille).
- Les dépenses personnelles.
- Le voyage jusqu'au Lac du Der et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).
- La fourniture des draps.
- Le linge de toilette et le linge de maison (serviettes de toilettes, essuie-main, torchons...).
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS :

Inscriptions avant le 30 avril 2024 en retournant le bulletin d'inscription dûment complété accompagné d'un chèque couvrant le montant dû pour le séjour, libellé à l'ordre du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Aisne (CDRPA) soit pour rappel :

- **150 €** par personne en chambre double (mise en banque au 1^{er} juin 2024).

Ces documents devront être retournés au :

Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Aisne
1 Chemin du Pont de la Planche
02000 BARENTON-BUGNY

ASSURANCES FACULTATIVES

Vous avez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi (un bulletin par personne)

Attention : aucune assurance facultative ne pourra être souscrite à posteriori. Règlement au moment de l'inscription. Chèque à faire à part, à l'ordre du Comité de Randonnée de l'Aisne.

FRAIS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

En fonction de la date d'annulation, les indemnités forfaitaires suivantes seront retenues :

- Avant le 23 juin 2024: 13% du montant total dû
- Du 24 juin au 07 juillet 2024 : 25 % du montant total dû
- Du 8 au 15 juillet 2024 : 50 % du montant dû
- A partir du 16 juillet 2024 : 100 % du montant dû

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence du Comité de l'Aisne ou sur le site du Comité : <http://www.aisne-rando.com> (rubrique « séjours et voyages »)

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide, avec priorité donnée aux personnes inscrites sur liste d'attente. Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant la contribution d'Extension Immatriculation Tourisme (3 €) et les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises au Comité. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Pierre Goubet, *Président commission manifestations*

Mail : aisne.pratiques-adhesions@ffrandonnee.fr

Tél. : 06 60 14 49 58